

CAP SUR LES CHANTIERS EN CORSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021



UNE ACTION CONJOINTE AFIN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Durant le mois d'octobre 2021, les services de l'Inspection du travail de Corse et le service de prévention de la Direction des Risques Professionnels de la Carsat Sud-Est, ont organisé conjointement une opération d'accompagnement et de contrôle des chantiers du BTP en Corse portant sur :

- 81 chantiers visités
- 189 Maîtres d'ouvrage et entreprises rencontrés
- 532 salariés présents

Cette action renforcée est le fruit d'une étroite coopération entre les services des deux institutions, pour améliorer la sécurité sur les chantiers corses, compte tenu de la forte sinistralité enregistrée ces dernières années avec un nombre d'accidents du travail graves et mortels très au-dessus des moyennes régionales et nationales.

L'opération Cap sur les chantiers en Corse entre, depuis 2018, dans le cadre de l'action « Agir pour prévenir » partagée par les différents partenaires insulaires pour améliorer la sécurité sur les chantiers.



DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les objectifs de cette opération d'envergure à l'échelle de la Corse consistaient à :

- Vérifier que les entreprises respectent bien les règles de sécurité et les mesures sanitaires sur les chantiers, conformément aux protocoles de prévention toujours en vigueur pendant la période d'urgence sanitaire,
- Vérifier que les maîtres d'ouvrage anticipent le plus en amont possible les bonnes pratiques de prévention et que les entreprises respectent en phase de réalisation les règles de sécurité sur les chantiers,
- Orienter, le cas échéant, vers les aides possibles (y compris financières), les organismes de prévention (OPPBTP, CARSAT) et les services de santé au travail, pour un accompagnement de proximité,
- Restituer les résultats de cette opération auprès de l'ensemble des partenaires pour partager les constats et mobiliser l'ensemble des acteurs sur les actions à engager pour continuer à progresser.



UN BILAN PRÉOCCUPANT DANS LE CONTEXTE ACTUEL

Le bilan, présenté aux partenaires sociaux lors d'une conférence organisée le 24 novembre, permet de mettre en lumière les points suivants :

- **La problématique « risque de chute de hauteur » reste très préoccupante** et représente plus de la moitié des situations de risques exceptionnels constatés.
- **Les problématiques de « stabilisation des banches » et « risque ensevelissement »** sont peu appréhendées par les entreprises.
- **Le repérage du risque AMIANTE avant travaux n'est que rarement réalisé par les maîtres d'ouvrage.**
- **Des situations inacceptables ont été relevées** concernant les bases vie (sanitaires, vestiaires, WC...), malgré des améliorations constatées pour certaines entreprises.
- **Une prise en compte encore très insuffisante du risque COVID** révélant que le protocole régional COVID n'est pas encore appliqué par tous les acteurs.
- **Des infractions répétées en matière de travail illégal et détachement.***
- **Le manque d'implication en matière de prévention des maîtres d'ouvrage reste encore trop souvent à l'origine des situations à risque**, le nombre d'interpellation à leur rencontre a donc augmenté cette année. Il s'agit d'un sujet prioritaire de mobilisation.
- **Une insuffisante prise de conscience des enjeux s'attachant à la sécurité** : un nombre non négligeable d'entreprises contrôlées en 2019 et 2020 n'ont pas encore suffisamment intégré les mesures demandées pour améliorer la sécurité.



LES SERVICES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DE LA DREETS DE CORSE ET LE SERVICE DE PRÉVENTION DE LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA CARSAT SUD-EST ALERTENT DE NOUVEAU LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES DU BTP ET DES CAPEB, AINSI QUE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

La sinistralité du secteur du BTP en Corse reste particulièrement préoccupante (voir en annexe les chiffres clés) et nécessite une forte mobilisation de l'ensemble des fédérations et des acteurs de la construction afin qu'un mouvement de fond soit engagé par le plus grand nombre d'entreprises.

Nous continuons donc d'interpeler la profession et ses représentants ainsi que les maîtres d'ouvrage qui doivent jouer un rôle essentiel.

Un travail de fond reste à réaliser :

- La préparation des chantiers en amont par le maître d'ouvrage,
- L'importance d'un phasage en étape conception puis en phase réalisation : qui fait quoi ? et quand ?
- Le rôle du Coordinateur SPS à toutes les étapes et sa désignation au plus tôt,
- **L'articulation des missions CSPS – Maîtrise d'Œuvre-Maîtrise d'Ouvrage** au bon moment pour anticiper les mesures de prévention avant le démarrage de la phase réalisation,
- L'intégration des mesures de prévention dans le **Dossier de Consultations aux Entreprises** en intégrant les Thèmes Opérationnels Prioritaires (TOP).



LES DATES CLEFS DE LA DEMARCHE « AGIR POUR PREVENIR »

17 janvier 2019 : Lancement de la démarche partenariale pour plus de sécurité sur les chantiers

2019 - 2020 - 2021 : Organisation de trois opérations de contrôle Cap sur les chantiers
2020 : Signature du Protocole de Reprise des Activités et des Chantiers du BTP sous pandémie COVID par l'ensemble des partenaires

2021 : Déploiement du dispositif TUTOPREV auprès des enseignants des 2 CFA & d'IPRP pour diffusion dans les entreprises

2021 : Habilitation par l'INRS de 2 organismes de formation corses, formation Echafaudage pour développer l'offre de formation insulaire

30 septembre 2021 : Réunion prévention à destination des Maîtres d'Ouvrage et coordinateurs SPS corses

21 octobre 2021 : formation par la Carsat des maîtres d'ouvrage bailleurs sociaux à l'intégration des mesures de prévention amiante & Thématiques Opérationnels Prioritaires dans les Dossiers de Consultation Entreprises

2018 – 2022 : Déclinaison du programme national de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels « Risques Chutes Pro BTP ».

UN RENDEZ-VOUS FIXÉ au 1^{er} trimestre 2022 avec les représentants de la branche professionnelle, les partenaires sociaux et les organismes préventeurs.

**VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE,
LES PRINCIPAUX CHIFFRES REPÈRES DE
LA SINISTRALITÉ EN CORSE.**



Contacts presse :

DREETS

Marie ANTHELME

Responsable Pôle Travail

Tel : 04.95.23.90.59 / 06.59.67.39.03

marie.anthelme@dreets.gouv.fr

CARSAT SUD-EST

Jean-Claude STEFANI

**Ingénieur Conseil Responsable
secteur Corse**

Tel : 04.91.85.91.49 / 06.15.10.67.74

jean-claude.stefani@carsat-sudest.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

« LES CHIFFRES CLÉS EN CORSE »

ANNEXES



LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ BTP EN CORSE

- 779 accidents du travail avec arrêt en 2019
- 776 accidents du travail avec arrêt en 2020
- Malgré la mise en place en 2020 d'un protocole de reprise d'activité BTP mobilisant l'ensemble des acteurs, le constat est particulièrement préoccupant du fait de l'absence de baisse de la sinistralité BTP en Corse dans un contexte d'activité ralentie par les confinements liés à la crise sanitaire
- En comparaison sur la même période, en Paca et au niveau national le nombre d'Accident du travail dans les activités du BTP a baissé de 10 %
- En Corse, le secteur du BTP reste le plus préoccupant en termes de sinistralité en regard de l'ensemble des secteurs d'activité : **il a généré 27% des accidents alors qu'il emploie 16% des salariés.**

Malgré les efforts déployés, et certaines améliorations constatées par la profession et les acteurs de la santé et sécurité au travail, **la prévention dans le BTP reste donc une priorité majeure en Corse.**

Au-delà de l'impact humain et social, le coût économique des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le secteur du BTP en Paca et Corse est de l'ordre de **113 Millions d'euros en 2019, en augmentation de 10% sur les 2 dernières années.**

LES CHIFFRES CLÉS EN TERMES DE SUBVENTIONS PRÉVENTION EN FAVEUR DES TPE EN CORSE



Ces subventions, délivrées par la Carsat Sud-Est à destination des entreprises de moins de 50 salariés, permettent aux entreprises d'investir dans des équipements, des prestations de consultants ou de bénéficier de formations pour améliorer la prévention au sein de leur établissement.

En 2021 les entreprises corses ont bénéficié de **25,5 % du nombre total des subvention accordées pour les régions Paca et Corse.**

Le montant du budget accordé en Corse s'élève à **24,3 % de la totalité** du montant des deux régions. Ces chiffres sont à mettre en regard du nombre des entreprises corses qui représentent **8 % de la totalité des sections d'établissements** des deux régions Paca et Corse.

Le montant des subventions dédié spécifiquement aux entreprises du BTP s'est élevé en 2021 à 706 726 € pour les entreprises de la Région Corse et 721 425 € pour les entreprises de la région Paca.